



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°32/2017

instaurant un panneau "stop".

Le Maire de FLEURY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le problème de vitesse des véhicules et le manque de visibilité au carrefour de la rue de la Forêt et du Domaine de la Tour ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour sortir du Domaine de la Tour ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. Il sera installé un "STOP" à l'intersection du Domaine de la Tour avec de la rue de la Forêt. Les automobilistes sortant de cette voie marqueront en conséquence le STOP.

Article 2. Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Article 3. M. le commandant de gendarmerie est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLEURY, le 27 septembre 2017.

Le Maire-Adjoint,
Jean-Claude BRIAND

